Mairie de Monségur
24 Place Robert Darniche
33580 Monségur
☎ 05 56 61 60 12
05 56 61 61 36
monsegur@wanadoo.fr

AU COIN DE LA HALLE

Ouverture du secrétariat au public :
Lundi à vendredi :
8h30 - 12h // 14h - 17h
Samedi : fermé durant l'été

Monsieur le Maire :
sur rendez-vous

Responsable légal de la publication : Pascal Lavergne - gazettemonsegur@yahoo.fr - Gazette mensuelle #3 - ***15 JUILLET 2014***

Travaux communaux - Depuis le début de son mandat, la nouvelle municipalité s'efforce de rendre la bastide le plus agréable possible. Vous avez dû remarquer un meilleur entretien du centre ville et des abords. Ceci s'est fait grâce à la sérieuse implication du personnel municipal. Afin de parfaire ce travail, l'acquisition d'une épareuse a été faite. Elle permettra de rendre les abords et l'entrée de la ville de Monségur plus avenants. Rappel: la tonte des banquettes de routes départementales par la DDE et celles de la commune par le SIVOM sont faites dans le cadre des préconisations de l'agenda 21, projet qui a pour but, entre autre, de réduire les émissions de CO2. (conf. encadré verso).

Travaux d'adduction d'eau rue Porte de La Réole - Les travaux sont terminés depuis le 1er juillet dernier. La chaussée est redevenue libre à la circulation. Les travaux de réfection de voirie débuteront vers la mi-septembre 2014.

RPA - En plus des permanences tenues par les référents du conseil municipal à la RPA le troisième mardi de chaque mois, une réunion aura lieu avec le directeur de LOGEVIE et les représentants du conseil municipal afin de faire le point sur l'état de la résidence et améliorer le cadre de vie des résidents.

Réforme des Rythmes Scolaires - À la rentrée 2014, la nouvelle organisation de la semaine scolaire rentre en application dans toutes les écoles publiques, ainsi tous les élèves sont soumis à de nouveaux horaires à l'école. Le but de cette nouvelle organisation du temps scolaire est de répondre avant tout à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école : favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs ; bénéficier de cinq matinées au lieu de quatre pour des temps d'apprentissage plus réguliers.
Le respect des lois de la République oblige M. Le Maire à mettre en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014 - 2015. A cet effet, des travaux sont prévus dans les écoles élémentaire et maternelle afin d'accueillir, au mieux, les élèves à la rentrée scolaire.
Pour mémoire à l'attention des parents d'élèves, l'inscription générale aux ateliers et à la garderie mis en place par la commune doit se faire avant le 31 juillet 2014 auprès de la mairie. Le dossier d'inscription est à retirer au secrétariat de la mairie.

Faire du feu dans son jardin est interdit - L'incinération de déchets verts est à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, elle nuit à l'environnement (émission de substances polluantes dans l'air) et à la santé (émission de particules véhiculant des composés cancérigènes) et peut être la cause de la propagation d'incendies. La réglementation en la matière (circulaire interministérielle du 18 novembre 2011) rappelle le principe d'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts qui est d'ores et déjà applicable dans notre département dans le cadre du règlement sanitaire départemental (arrêté préfectoral du 23/12/1983). Par conséquent, il est interdit, toute l'année, de brûler dans son jardin des déchets verts provenant de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillement, d'émondage de l'entretien des espaces verts, etc.
Une déchetterie existe sur notre territoire pour éliminer les déchets verts. Il faut donc insister sur l'application du principe d'interdiction.

Dégradations - Des graffitis ont été découverts sur une des tables neuves installée au jardin public prés du monument aux morts. A la piscine, la première marche du petit bain a été cassée volontairement avec un pavé. De plus un extincteur a été trouvé vidé de sa charge (donc inutilisable) dans le pédiluve : il s'agit de l'extincteur N° 11 qui est référencé au club house du gymnase. Des dépôts sauvages de déchets ménagers (et autres) ont été constatés aux pieds des containers à verre !
Il est demandé aux Monséguraises et aux Monségurais de faire preuve de plus de solidarité, de civisme, et de respect du travail accompli, et de communiquer l'information.
Le coût de la remise en état est supporté par la commune et à fortiori par les Monségurais à travers l'impôt (estimation : 1000€). Cette somme ne servira pas à d'autres investissements.

Feu d'artifice - En 2013, le feu d'artifice du 14 juillet avait été annulé pour cause de mauvais temps, et reporté à la mi-aout. Devant le succès de cet évènement, couplé alors avec un marché nocturne, l'association *Fêtes en Bastide* a décidé de réitérer en faisant coïncider à nouveau son traditionnel spectacle pyrotechnique avec un marché nocturne. Ce sera donc le **mercredi 13 aout** que les artificiers viendront illuminer le ciel nocturne de Monségur.

Cérémonie commémorative à la mémoire des victimes du 3 août 1944 - 70ème anniversaire - Le Maire et le Conseil Municipal de Monségur vous invitent à assister à la cérémonie commémorative du 3 août 1944, en hommage à toutes les personnes de la commune tuées et disparues au cours de cette journée, qui se déroulera le 3 août 2014 suivant le programme ainsi établi :
11h45 : rassemblement devant l'Hôtel de Ville de Monségur
12h : dépôt d'une gerbe aux Monument aux Morts

ADRESSES UTILES

Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers : 05 56 61 82 73 - 4 rue Issartier 33580 Monségur
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : 05 56 61 94 45 - 29 place Robert Darniche 33580 Monségur
Secours catholique : 05 56 71 25 27 (La Réole) - Rue Notre Dame 33580 Monségur
USTOM (Site de Massugas) **:** 05 56 61 46 27 - contact@ustom33.org
Bibliothèque : 05 56 71 90 62 - 10 place des Tilleuls 33580 Monségur

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

Qu'est-ce qu'un agenda 21 ? Les agendas 21 locaux sont nés d'une recommandation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue en 1992 à Rio, et qui mettait en avant le rôle essentiel des territoires et des collectivités locales en matière de développement durable. **Un agenda 21 local est donc un projet territorial de développement durable**, porté par une collectivité locale, et qui prend la forme d'un programme d'actions (programme d'actions pour le 21ème siècle). Un agenda 21 peut être adopté par toute collectivité, quelle que soit son échelle territoriale (commune, communauté de communes, département, région…).

Pour faciliter la mise en place des Agendas 21 locaux, le ministère en charge du développement durable a élaboré en 2006 un cadre de référence national. Il rappelle que le développement durable poursuit cinq finalités essentielles :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

S'il est important que soient partagés un langage, une méthode et des objectifs communs, il appartient bien sûr à chaque territoire, en partant de ses spécificités culturelles, géographiques, économiques, sociales et sociétales, de trouver son propre chemin pour progresser vers un développement plus soutenable, dans l'objectif de construire, pour tous, un avenir solidaire.

Collecte du verre en porte à porte : lundi 28 juillet & lundi 11 août (sortir vos caissettes le dimanche soir).

Calendrier des permanences du 3ème trimestre 2014 de la Maison de l'Habitat et de l'Énergie, Service Habitat : tous les 3èmes mardi du mois de 9h à 12h : les 15 Juillet, 12 Août et 17 Septembre - Maison du canton - Rue des victimes - 33580 Monségur.
Les permanences sont assurées par Laurence COMBALIE (05 56 717 024) et Guillaume BRANEYRE (05 56 717 023).

Opération tranquillité vacances - Avant de partir, vous pouvez signaler à la brigade de gendarmerie votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.
Rendez-vous simplement à la gendarmerie muni d'une pièce d'identité pour faire votre demande. A Monségur, les bureaux sont ouverts le lundi et le jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h, ainsi que le vendredi et le samedi de 8h à 12h.

Associations & Organismes communautaires

Associations - Pour faire paraître vos annonces, merci d'envoyer un mail à **gazettemonsegur@yahoo.fr** ou de passer en mairie. La date limite est le 1er de chaque mois pour parution le 15 du même mois.

Les Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers organisent des balades à la fraîche les mercredis soirs de l'été. Itinéraires guidés de 10km, gratuit, pique-nique tiré du sac en chemin, départ 19h. Deux RdV dans le Monségurais : Mesterrieux le 6/08 (mairie) et Rimons le 27/08 (église).

ALSH Monségur fermeture estivale - Le centre de loisirs de Monségur (ALSH) est fermé 2 semaines en août. Les enfants des familles qui habitent sur les communes de Monségur, Saint-Vivien de Monségur et Roquebrune pourront être accueillis sur le site de La Réole durant cette fermeture, en fonction des places disponibles. Il n'est pas utile de remplir un second dossier pour les familles déjà inscrites sur le site de Monségur. Les réservations se font par téléphone au minimum 2 jours avant l'accueil. La tarification appliquée sera celle de l'ALSH de La Réole. *Renseignements : Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde - 81 rue Armand Caduc - 33190 La Réole - 05 56 71 71 55.*

L'ACAM33 encore primée ! Dans le cadre de " CHALLENGE 2014 ", la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux vient d'attribuer plus de 30 000 euros à 21 associations de commerçants de Gironde. Objectif de ce concours porté par la Ronde de Gironde : soutenir les associations de commerçants dans leurs actions pour développer les territoires. Pour la deuxième année consécutive, l'ACAM33 a vu son dynamisme récompensé.

La bibliothèque de Monségur vous propose des petits ateliers et des temps de lecture pour s'amuser en famille :

- Jeudi 07/08 de 10h à 11h30 : Atelier créatif (jeux de papiers, jeux de mots, ateliers d'écriture et d'illustrations - limité à 6 places - à partir de 7 ans).
- Mardi 12/08 de 15h à 16h : « Goûte mes contes », histoire à grignoter en famille (ouvert à tous).

La bibliothèque sera fermée du 19 au 28 juillet, ainsi que du 15 au 30 août.
bibliotheque.monsegur@reolaisensudgironde.fr - 05 56 71 90 62

Programme des animations en soirée sous la Halle de Monségur du 15/07 au 14/08 :
16/07 : The Gang
17/07 : La troupe des All Stars de Cuba + soirée DJ caraïbes
23/07 : Duo Tamba
30/07 : Richard Paul
06/08 : Duo Pee Wee
13/08 : Richard Paul + feu d'artifice

Numéros d'urgence

- N° d'urgence européen : 112
- Pour les personnes sourdes et malentendantes : 114 par sms
- Gendarmerie : 17 ou 05 56 71 97 40
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Pharmacie de garde : 05 56 61 21 61 (n° régional) ou 3237 (n° national)
- Centre Anti Poison : 05 56 96 40 80
- Médecins de garde : 05 56 61 21 61 aux horaires suivants : le soir de 20h à 24h // le samedi après-midi de 14h à 20h // le dimanche de 8h à 20h // en dehors de ces horaires de garde, veuillez appeler le 15
- Cabinet infirmier : 05 56 71 90 90
- Vétérinaires de garde : 05 56 61 85 80
- Dépannage Eaux [Urgence N° cristal] : 0 977 401 117
- Dépannage EDF : 0 972 675 033
- Dépannage GDF [N° vert] : 0 810 433 033
- Sécurité Gaz : 0 810 433 033
- Dentistes de garde du 15 juillet au 14 août 2014 (dimanches et jours fériés) :
  - 20/07 : M. Chamond-Haro Denis (05 56 25 08 77 - 47 bis cours Gambetta - Bazas)
  - 10/08 : M. Czamanski Daniel (05 56 25 00 77 - 8 Allée de juillet - Bazas)
  - 27/07 : M. Chapdelaine Jacques (05 56 63 14 22 - 1 rue du 11 novembre - Langon)
  - 15/08 : Mme Danis Oriane (05 56 25 08 77 - 47 bis cours Gambetta - Bazas)
  - 03/08: Mme Courtin-Le Cagnec Florence (05 56 67 53 02 - Centre médical de Graman - 25 Route de Créon - Langoiran)